L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

OFFICE, No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS :

SAMEDI 26 JUILLET 1884.

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

ENTRE NEW-YORK ET LE HAVRE.

Les magnifiques navires de cette ligne faisant escale sur le continent (cabines pourvues de sonnettes électriques) partiront de la jetée n. 42 de la rivière du Nord, au pied de Morton street, comme suit :

AMERIQUE, Santelli, mercredi, 23 juillet.
St-LAURENT, de Jousselin, mercredi 30 juil.
NORMANDIE Frangeul, mercredi, 6 aout.

Prix du passage pour le Havre.
Première cabine (vin compris)...$80 et $100
Deuxième classe.....$60

BILLETS ALLER ET RETOUR A PRIX REDUITS.

Entrepont, $22, avec aménagement supérieur, non prenant vin, literie et ustensiles.

Pour fret et passage, s'adresser à
AD. SCHREIBER,
61 rue Carondelet, au premier

North-German Lloyd.

STEAMERS ENTRE BREME ET LA NOUVELLE-ORLEANS, VIA GALVESTON.

Prix du passage d'entrepont, de Brême à la Nouvelle-Orléans ou à Galveston, directement ou par voie de New-York, $35.

Les soussignés émettent des ordres pour ces passages payés d'avance.

Notre agent du Texas, M. G. WALDO, à Houston, émet des ordres pour passages, payés d'avance pour tous les points de l'intérieur du Texas.

Des billets pour cabines ou l'entrepont, entre New-York et Brême, sont émis par les soussignés.

Billets d'entrepont (aller ou retour) $20.

La compagnie se réserve le droit de modifier les taux du passage ou jours de départs, sans avis préalable.

ED. F. STOCKMEYER & Cie,
Agents-généraux, 42 rue de l'Union.
22 nov—

RED STAR LINE.

Steamers de la malle Royale Belge et des E.-U., partant tous les samedis.

ENTRE NEW-YORK ET ANVERS,

LE HAVRE, ALLEMAGNE, ITALY, HOLLAND ET FRANCE.

Entrepont, $20; payé d'avance à Anvers $18; excursion, $26, y compris literie; 2e chambre, $50; excursion, $90. Salon, de $60 à $90; excursion de $110 à $160.

ster Wright & Sons, Gen. Agts. 55 Broadway, N. Y.

A. K. MILLER & CO, 35 Carondelet, et A. YORKE, rue Carondelet et Gravier.
1 nov—1an

LIGNE CROMWELL.

POUR NEW-YORK DIRECTEMENT.

Partant Mercred. 27 juillet à 8 A. M.

Cette ligne se compose des steamers suivants—

HICKORKOCKER, HUDSON, LOUISIANA, NEW ORLEANS.
Le steamer

LOUISIANA, Capt. Gazer

arrive de son quai, au pied de la rue Tchoupitoulas.

ASSURANCE PAR CETTE LIGNE 1/2 P. 0/0

Passage—Cabine.....$40
Entrepont.....20

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour Liverpool, Brême et le Havre.

Pour fret ou passage s'adresser à
ALFRED MOULTON & CO
6 mar—1an Rue Carondelet No 41.

MANDEVILLE, COVINGTON et les SOURCES D'ABITA.

Vapeur de la Malle des Etats-Unis NEW-CAMELIA.

SAISON D'ETE.

Commençant le 1er Mai 1884.

Le vapeur Partoria de Milneburg, à l'arrivée des convois de la gare Pontchartrain, au pied de la rue des Champs-Elysées :

TRAINS

Lundis et Jeudis, pour Mandeville, Madisonville, Old Landing..... 1 p. m.
Mardis, Vendredis et Samedis, pour Mandeville et Madisonville, détendant l'excursion de Samedi jusqu'à Old Landing..... 4 p. m.

EXCURSIONS.

Mercredis, pour Mandeville et Old Landing..... 8 a. m.
Dimanches, pour Mandeville et Old Landing..... 7 a. m.
Mercredis, pour Mandeville et Madisonville..... 6 p. m.
Dimanches, Madisonville directement..... 6 p. m.

RETOUR

Laissera Madisonville Lundis, Mercredis, Jeudis et Samedis..... 5 a. m.
Laissera Old Landing Mardis et Vendredis..... 6 a. m.
Laissera Old Landing, Excursions Mercredis et Dimanches..... 3 p. m.

Il sera et le temps le permettant.

PRIX DU TRAJET aller et retour..$1 00
JOURS D'EXCUSSION, aller et retour..$1 00
Enfants, moitié prix.

Le fret est reçu journellement à la gare de fret du chemin de fer de Louisville & Nashville, au pied de la rue Girod.

W. D. COYLE, Agent,
20 avril— 47 rue Carondelet.

Dentistes

C. E. KELLS & M. VIET,

DENTISTES-CHIRURGIENS-DENTISTES

Opérations de dent genre dame

Le resort de leur art.
Pose de patals artificiels.

G. P. MALONEY, D. D. S,

DENTISTE.

BUREAU ET RESIDENCE,
1509.....RUE DU CANAL.....150 près Baronne.

Dentiste du couvent des dames Ursulines.

Travaux dentaires de tous genres à des prix raisonnables.

Extraction de dents sans douleur.

Recherchant de tous articles de dentiste aux prix de fabrique. 25 aout

ANT. CARRIERE, CHAS. J. CARRIERE

A. Carrière & Sons

Négociants-Commissionnaires,

No 132 rue Gravier.

Avances libérales sur consignations à nos Londres, Liverpool, le Havre et Bordeaux.
m 10ars

LIGNE COMMERCIALE FRANÇAISE

ENTRE LE HAVRE, ANVERS, BORDEAUX ET LA NLLE ORLEANS.

FLOTTE DE LA COMPAGNIE :

Dupuy-de-Lôme	3,578 Tx.	Rouen	3,578 Tx
Paris	3,578 Tx.	Bordeaux	3,578 Tx
Havre	3,578 Tx.	Marseille	3,578 Tx
Nantes	3,578 Tx.		

Le nouveau Steamship MARSEILLE partira pour le Havre vers le 22 juillet, et sera suivi par le steamship BORDEAUX vers le 20 août 1884.

Billets de passage de la Nouvelle-Orléans au Havre, 2ème classe, $60, entrepont, $35

Billets d'aller et retour (entrepont), valables pendant six mois, $65, d'Anvers ou Bordeaux, $90.

Ordres pour billets de passage (entrepont) d'Anvers et de Bordeaux à la Nouvelle-Orléans $30, payables d'avance.

Rafraîchissements de 12 ans, moitié prix.

A ces prix la Compagnie fournira aux passagers une bonne nourriture (avec vin ou café), lit, couvertures, etc., et les ustensiles pour les repas.

Les vapeurs de la ligne sont tous neufs, et sont construits d'une manière à assurer aux voyageurs la plus grande sûreté avec tout le confort possible.

Le steamship MARSEILLE est parti du Havre le 27 mai, suivra partant d'Anvers le 5 juin et de Bordeaux le 10 juin.

La Compagnie se réserve les droits de changer les dates des départs, et de remplacer ces vapeurs par d'autres.

Pour achats de billets, etc., s'adresser à
FORSTALL, CLAYTON & CO. 173 rue Commune.
13avr—

Ligne de la rivière Rouge et de la côte.

BUREAU : 46 RUE DU CAMP. (1er étage.)

HAS. P. TRUSLOW, Président. M. N. WOOD, surintendant. CHAS. W. DROWN, Secrétaire.

HAYGU LAFOURCHE.

Pour Laurel Vallée et tous les débarcadères intermédiaires.

ASSOMPTION.

P. Charles, Capitaine. Frank Bergeron, Commis.
Part tous les LUNDIS, à 6 heures P. M., et les VENDREDIS, à 12 M.
H. J. DICKEY,
(à la place du Keokuk), part tous les MERCREDIS, à 12 M., et les SAMEDIS, à 5 P. M.

Un commis se trouvera sur la Levée en tout temps pour recevoir le frêt pour tous les bateaux ci-dessus nommés.

A partir de Laurel Valley, le steamer "Col. Hooker" prendra tout le frêt destiné à "l'Assomption" au delà de ce débarcadère.
20 janv—

Côte Supérieure et Donaldsonville.

WHISPER,
J. F. Ancois, Capitaine. Edw Nicolle, commis.

Part à midi, les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS, descendant la Côte les autres jours.

B. RIVET, Agent.

PHARMACIE DUCONGE.

39.....RUE DE CHARTRES.....39
NOUVELLE-ORLEANS.

A. CARROUCHÉ

SUCCESSEUR.

Les habitants de la ville et de la campagne trouveront à cette ancienne pharmacie, si favorablement connue, un assortiment complet de :

MEDICAMENTS PATENTES, FRANCAIS, ANGLAIS et AMERICAINS, ainsi que des DROGUES, PRODUITS CHIMIQUES, PEINTURES, PARFUMERIES, en un mot, tout ce qu'a généralement un établissement de premier ordre. M. Carrouché reçoit directement de Paris tous les médicaments patentés dont nous donnons chaque jour l'énumération complète dans une autre colonne.

La maison sollicite des ordres de la campagne et garantit de les remplir avec soins et célérité.

Dépôt du Sirop pectoral balsamique de Ducongé.

Agence pour la vente du Willen's Sycamorry Remedy.
1er sept 83—1 an

FRANTZ & OPITZ.

Coin des rues Royale et Bienville

Horlogers, Joaliers et Marchands de Montres

WALTHAM ET SUISSES.

Nous offrons aussi un assortiment choisi avec soin de Montres, Pendules françaises et américaines, de Diamants, de Bijouterie fine, d'Argenterie et argent massif et plaqué, des Cleaux pour les dames, etc., etc.

Réparation de Pendules, de Montres et de Bijouterie.

Tous articles de Bijouterie faite sur commande. Diamants remontés selon les derniers genres.

N. B. Il n'y a pas dans le magasin d'articles dorés ni d'articles de qualité inférieure.

Célèbres Lorgnons d'Opéra de Lemaire.
1er sept—1an

CHEMINS DE FER.

LOUISVILLE AND NASHVILL RAIL ROAD:

LA VIEILLE ROUTE SI SURE.

Qui conduit à toutes les villes de l'Est, sans changement de cars, et qui passe par Mobile, Montgomery, Pensacola, Nashville, Louisville, Cincinnati, Atlanta, Savannah, St. Louis, Jacksonville, Fla., Lynchburg and Washington, D. C., in Pullman cars. Entire trains through from New Orleans to Louisville.

	Départ.	Arrivée.
Express	8:20 a. m.	9:50 p. m.
Côte accomodation	3:25 p. m.	9:05 a. m
Mails rapide	6.25 p. m.	9:45 a. m

Un seul changement de cars, jusqu'aux villes de l'Est. Sureau des billets, coin St-Charles et Commune où l'on peut s'assurer d'avance des places dans les "sleeping cars."

C. P. ATMORE, Agent Gen. des Pass.
JOHN KILKENY, Assist-Agent-Gen des Pass.
W. B. KNISKEW, Agent pour les billets.
O. M. DUNN, Surintendant Général
J. T. HARAHAN,
Directeur Général
26 janv—

LOUISVILLE AND NASHVILLE RAIL ROAD.

THE OLD RELIABLE ROUTE.

To all Eastern cities. Through without change to Mobile, Montgomery, Pensacola, Nashville, Louisville, Cincinnati, Atlanta, Savannah, St. Louis, Jacksonville, Fla., Lynchburg and Washington, D. C., in Pullman cars. Entire trains through from New Orleans to Louisville.

	Leave.	Arrive.
Express	8:20 a. m.	9:50 p.m.
Coast accomodation	3:25 p. m.	9:05 a. m
Fast Mail	6:25 p. m.	9:45 a m

Only one change of cars to Northern and Eastern cities. Ticket office, corner St Charles and Common streets, where sleeping car accomodations can be secured.

C. P. ATMORE, General Pass. Agent.
JOHN KILKENY, Asst Gen. Pass. Agt.
W. B. KNISKEW, Ticket Agent,
O. M. DUNN, Gen. Superintendent
J. T. HARAHAN,
General Manager.
26 janv—

Grande Route Jackson.

Illinois Central Railroad.

Convois à passagers, doubles tous les jours.

Départs.	Arrivés.
Express No 2 - 9.15 A. M.	Express No 1. 7.00 A. M.
Express No 4 - 5.30 P. M.	Express No 3. 10.45 A M

Excursion du Dimanche part.....7:30 a m
Excursion du Dimanche arrive.....8:20 p m

Le Standard Gauge, voie ferrée en acier a tous les points, Nord, Est et Ouest, fournit usage de chars dortoirs d'une extrémité à l'autre du chemin sans changement de voiture à Chicago, St. Louis, Memphis et Cincinnati.

Un seul changement d'ici à New-York et les villes de l'Est.

Bureau des billets, 22 rue du Camp, coin Commune.

MATT. KENNEDY,
Agent Général des Passagers pour le Sud,
J. W. COLEMAN,
Assist. Agent Gén. des Passagers.
11déc

Great Jackson Route.

Illinois Central R. R. Co.

Double daily Passenger trains.

	Leave.	Arrive.
Express No 2.	9:15 A m.	Express No 1. 7:00 A.M.
Express No 4.	5:30 P. M.	Express No 3. 10:45 A M

Sunday Excursion leaves.....7:30 a m
Sunday Excursion arrives.....8:20 p m

The Standard Guage, Steel Rail Route to all points North, East and West, with Pullman Sleepers through without change to Chicago, St. Louis and Cincinnati, and but one change to New York and other Eastern cities.

Ticket office—22 Camp St., cor. Common.
MATT. KENNEDY,
Ticket Agent.
WM. MURRAY,
Gen. Southern Pass. Agt.
J. W. COLEMAN,
Asst. Gen. Pass. Agt.
12 déc—

Chemin de Fer Pontchartrain.

Heures de départ, à partir du samedi 17 mai.

DE MILNEBURG. Départ.	DE LA VILLE. Départ.
5:00 a. m.	5:30 a. m.
6:30 a. m.	7.00 a. m.
7:30 a. m.	8:00 a. m.
8:30 a. m.	9:30 a. m.
11:00 a. m.	11:30 a. m.
12:01 p. m.	1:00 p. m.
1:30 p. m.	2:00 p. m.
2:30 p. m.	3:30 p. m.
3:00 p. m.	3:00 p. m.
3:30 p. m.	3:30 p. m.
4:00 p. m.	4:00 p. m.
4:30 p. m.	4:30 p. m.
5:00 p. m.	5:00 p. m.
5:30 p. m.	5:30 p. m.
6:00 p. m.	6:00 p. m.
6:30 p. m.	6:30 p. m.
7:00 p. m.	7:00 p. m.
7:30 p. m.	7:30 p. m.
8:00 p. m.	8:00 p. m.
8:30 p. m.	8:30 p. m.
9:00 p. m.	9:30 p. m.
10:00 p. m.	10:30 p. m

C. M. DUNN, Surintendant.
J. T. HARAHAN, Président.
17 mai—

CHEMINS DE FER

QUEEN AND ORESCENT LINE.

New Orleans and Northeastern Railroad.

Ligne courte pour le fret et les voyageurs pour tous les points

Au NORD et à l'EST et dans le NORD-OUEST.

Doubles trains-express solides par jour jusqu'à Chattanooga et Cincinnati.

Départ de la Nouvelle-Orléans Départ de la Nouvelle-Orléans

Express du matin.....1:00 A. M. 4:10 P. M.
Malle-express du soir.....10:00 P. M. 6:00 A. M.

Bureau pour contrats de fret et billets, 34 et 36 rue St-Charles.

R. H GARRATT, Ticket Agent.
N. M. CARTER, Contracting Agent
BERNARD BROWN,
Gen'l Frt. and Pass Agt. N. O. and N. E. R.
T. S. WILLIAMS, Supt. N. O. and N. E. R. R.
Nile-Orléans, La.
E. P. WILSON, Gen'l Pass. Agent
H COLLIHAN,
Queen and Crescent Line.
Cincinnati, Ohio.
22 janv—6m

Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et de la Vallée du Mississippi.

Les trains arrivent et partent de la gare du chemin de fer Jackson.

No 2 part à 5 h. P. M. No 1 arrive à 10 h. A. M.
No 4 part à 3 h. A. M. No 3 arrive à 9 h. P. M.

Le No 2 va jusqu'à Baton-Rouge seulement. Le No 4 va jusqu'à Wilson, La., à 23 milles au Nord de Baton Rouge; fait jonction à Kilbourne, La., avec les chemins de fer Clinton & Port Hudson, et à Baton Rouge, avec le steamer "Morning Star", pour Bayou Sara.

Les deux trains quittant la Nile-Orléans font jonction à Burnside avec le steamer "Cliffer," pour Donaldsonville.

JOHN BRADLEY
Surintendant.
22 juin—

New Orleans and Mississippi Valley Railroad.

Trains arrive & leave from the Jackson passenger depot.

No 2 leave 5.00 P. M. No 4 leaves 11.00 A. M.
No 1 arrives 10.00 A. M. No 3 arrives 9.10 P. M.

No 2 goes North only as far as Baton Rouge. No 4 runs to Wilson, La., 23 miles North of Baton Rouge, makes connection at Kilbourne, La., with Clinton & Port Hudson RR. and at Baton Rouge with steamer "Morning Star," for Bayou Sara.

Both trains leaving New Orleans connect at Burnside with steamer "Clipper," for Donaldsonville.

JOHN BRADLEY,
Superintendent.

Route du Sud de la Nouvelle-Orléans, du Texas et de la Californie.

Southern Pacific, Star & Crescent, voie toute ferrée, composée de Morgan's L. T. R. R. G. H. & S. A. System, et Southern Pacific Railroad.

Départ.....1 P. M.
Arrivée.....11:30 A. M.

Chars-dortoirs entre Raceland, Houston et la Californie; un seul changement jusqu'à San Francisco.

Jonctions à Houston avec tous les chemins de fer de ce point. Billets à vendre et places dans les chars dortoirs à retenir tous les jours au bureau coin Magazine et Natchez.

A. C. HUTCHINSON Président.
J. G. SCHRIEVER, Traffic Manager.
17 mai 84—1 an

CHEMIN DE FER DE LA NOUVELLE-ORLEANS, MOBILE ET ST LOUIS.

VOIE DIRECTE, ANCIENNE ET SURE

des chemins de fer de la Mobile, de l'Ohio et des Iron Mountain. C'est positivement la seule route sur laquelle il y ait des Chars-dortoirs, salale de Pullman, de la Nile-Orléans, et faisant des jonctions à la gare de l'Union à St-Louis avec les trains venant de la Nouvelle-Orléans.

Des jonctions sont faites à la gare Union de St Louis par les trains allant directement à Omaha, Milwaukee, Burlington, San Francisco, Sacrcit, St Paul, Kansas City, Denver, Pueblo, Rock Island, Minneapolis et aux Célébres lignes de puissance d'été du Michigan, Iowa, Wisconsin, Minnesota et à tous les points du grand Nord-Est.

Les trains de la côte du chemin de fer de Louisville et Nashville, nommé maintenant l'Express de St Louis, ont prolongé leur cours jusqu'à Mobile, tout exprès dans le but de faire jonction avec les trains de la Mobile, de l'Ohio et des Iron Mountains, garantissant ainsi aux passagers certaines jonctions avec les trains allant à et venant de St Louis, de la Nouvelle-Orléans et de tous les points de l'Ouest.

Pour des mappes, des tableaux de départs et des informations spéciales, s'adresser au personnel ou par lettre à R. W. GILLESPIE, agent-général du département des passagers au Sud, bureau du chemin de fer de la Mobile, coin des rues St Charles et Commune Nile-Orléans.

R. W. GILLESPIE,
Agent-Général du Sud, Nile-Orléans, Lne.
J. C. WALLER,
Agent-Général du départ des passagers
Mobile Ala.

ASSURANCES.

Etat Annuel des affaires de la Compagnie d'Assurances de la Nlle-Orléans,

Pour l'année expirant le 1 décembre 1883.

Mrim 'ssecandie.$644,118 33
Primes maritimes.. 227,403 48
Primes de rivières. 37,703 99—$909,225 80
Primes acquises pendan l'année 1882.....201,117 02

Total des primes.....$1,110,342 82

A déduire—

Réservé pour risques non échus.$216,697 92
Primes remboursées 88,840 82
Réassurances..... 167,917 84— 475,458 58

Primes acquises.....$634,886 24

A ajouter

Intérêt sur placements.....$33,382 42
Sauvetage..... 7,713 48— 41,096 90

Revenu net.....$675,982 14

A déduire—

Pertes par le feu...$332,155 56
Pertes maritimes... 107,175 30
Pertes de rivières.. 7,746 6

Total des pertes..$447,077 51

Réfaction, commissions, taxes, etc., dépenses..... 213,556 33—$660,633 84

Profits nets.....$ 15 348 30

A ajouter—

Montant au crédit de profits et pertes après avoir payé aux actionnaires $50,000 de dividendes..... 33,205 15

Total du surplus.....$103,553 45

A déduire—

Pertes ajustées, non payées et en litige..... 58,438 46

Surplus net.....$45,114 99

ACTIF, VALEUR DU MARCHÉ AU 31 DECEMBRE 1883.

Argent en banque. $94,189,36
Bons à 6 0/0 des Etats-Unis..... 48,000 00
Bons du New Orleans Waterworks 26,000 00
Bons New Orleans City Railroad Co. 27,500 00
Bons New Orleans Pacific Railway.. 1,820 00
Bons Louisiana Manufacturing Co ns Levee Steam Cotton Press..... 24,720 00
Bons Batallon Washington Artillery..... 500 00
Bons St Bernard Steam Engine 100 00
Actions du New Orleans City Railroad Co..... 1,500
Actions de la State National Bank.... 700 0
Actions de la Valette Dry Dock Company..... 4,000 00
Actions de l'Importers' Bonded Warehouse Co..... 1,260 00
Actions du New Louisiana Jockey Club..... 750 00
Propriété foncière de ville..... 63,581 00
Billets lre hypothèque..... 129,364 08
Prêts sur demande. 68,920 17
Billets garantis par nantissement..... 10,000 00
Billets à recevoir en règlement de primes..... 1,3 45
Primes en cours de collection..... 110,149 44
Dû par agents et en voie de transmission..... 916 65
Jompte en suspens. 283 35
Dû par compagnies d'assurances pour réassurance..... 8,338 07 —$839,440 58

PASSIF.

Capital.....$500,000 00
Réserve pour primes non acquises. 216,697 92
Réserve pour pertes non ajustées et non payées..... 58,438 46
Dividendes non réclamés..... ,370 50
Dû à compagnies d'assurances pour réassurances..... 14,428 71
Surplus net comme ci-dessus..... 45,114 99—$839,440 58

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la compagnie.

J. W. HINCKS, Secrétaire.
J. TUYES Président.

Fait et assermenté devant moi, ce 11 janvier 1884.

JAS. FAHEY, Notaire.

Nous soussignés, comité spécial désigné par le Conseille Direction de la Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans, pour évaluer l'actif de ladite Compagnie, déclarons par le présent avis qu'après un examen minutieux, l'évaluation de dit actif, comme il est spécifié plus haut, est vraie et correcte.

A. SCHREIBES,
H. GALLY,
CHAS. LAFITTE.

A un meeting du Conseil de Direction tenu le 10 janvier 1884, il a été résolu de payer, sur demande, le dividende-intérêt semestriel de cinq pour cent sur le fond capital aux actionnaires en à leurs ayant-droit.

Nouvelle-Orléans, 10 janvier 1884.

DIRECTEURS.

JULES ALDIGE, H. GALLY,
THEO. BRIERRE, CHAS. LAFITTE,
W. A. BELL, PIERRE POUTZ,
ANT. ... RE, AD. SCHREIBER,
C. T. DUGA CHAS. E. SCHMIDT.
FATJO, JULES TUYES.

Chemin de fer de la gare du canal à la rue Jackson.

Station de départ : Rue Magnolia, près de la gare du Chicago, St. Louis and New Orleans Railroad, autrefois chemin de fer de Jackson. Les trains partent de la Nouvelle-Orléans jusqu'à Carondelet, Carondelet, Fourchon jusqu'à l'Esplanade, Esplanade jusqu'à Decatur, Decatur jusqu'aux Champs-Elysées, Same district, en face de la gare du chemin de fer du lac Pontchartrain. Là, on peut prendre le train pour aller à Milneburg, sur les rives du lac.

Le retour s'opère par les Champs-Elysées, la rue Royale, la rue St-Charles, Triton Walk, la rue Dryades et la rue Tchoupitoulas, en passant par la rue Carondelet, rue St-Charles, rue Tchoupitoulas jusqu'à la rue de Carondelet.

CHARTE.

ETATS-UNIS d'AMERIQUE

ETAT DE LA LOUISIANE, } VILLE DE LA NLLE-ORLEANS. }

QUIL SOIT CONNU QUE CE VINGT-quatrième jour du mois de janvier de l'an de N. S. mil huit cent quatre-vingt-quatre, et de l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique, la cent huitième, pardevant moi, Edgar Grima, notaire, dument accrédité et assermenté pour la ville et nauvisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, ont comparu personnellement en présence des témoins ci-après désignés :

Les différentes personnes dont les noms sont ici indiqués, lesquelles ont déclaré que, se fondant sur les dispositions des lois de cet Etat telles qu'elles sont contenues dans la Constitution et les Statuts Révisés, et sur les lois postérieures de l'Assemblée Générale relatives à l'organisation de corporations pour travaux d'utilité publique et dans un but de fabrication, elles ont convenu, en se liant et en s'engageant mutuellement, et en lient aussi telles autres personnes qui pourraient plus tard s'associer à elles, de former et organiser une corporation pour les fins ci-après et en vertu des articles et stipulations exprimées dans cette charte.

ARTICLE I.

Le nom et la titre de ladité Corporation sera THE NEW ORLEANS CLARET MANUFACTURING COMPANY (Compagnie de fabrication de vin de la Nlle-Orléans). Ladite corporation possédera le droit de succession ; elle pourra poursuivre et poursuivre et être poursuivie en justice, avoir un sceau en sa qualité de corporation, qu'elle est autorisée à modifier à son gré, et dont le modèle sera fourni par la Direction ; elle pourra posséder, recevoir, acheter, transférer, détenir, affermer, vendre, louer en garantie et hypothéquer, sous soumission légal, des biens meubles et immeubles ; nommer, élire et désigner tels employés, directeurs, agents et administrateurs qu'exigeront l'intérêt et les nécessités de la corporation ; faire, établir aussi bien que modifier, amender ou abroger, à son gré, tels réglements et sous-réglements qu'elle jugera propres à la bonne administration des affaires de la dite corporation ; exercer, enfin, les pouvoirs, droits et privilèges conférés aux corporations organisées en vertu des lois de cet Etat, avec plein pouvoir d'exécuter tous les actes nécessaires à l'accomplissement des fins de la corporation.

ARTICLE II.

Le domicile de cette Corporation est établi dans la ville de la Nlle-Orléans, paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane. Toutes les assignations et autres notifications légales seront signées à l'administrateur, et, en son absence, au secrétaire.

ARTICLE III.

Le but pour lequel cet corporation est établie et la nature des opérations qu'elle doit exploiter consistent dans la fabrication du vin au moyen de raisins secs, la fabrication de vinaigre et celle de tels autres produits qui en découlent. Pour cela, elle établira et exploitera une fabrique de vin. Elle achètera à l'étranger ou ailleurs des raisins secs et les autres matériaux nécessaires à la dite fabrication ; elle soquerera, établira et emploiera les machines et appareils nécessaires ; elle exécutera tous les travaux qui accompliront tous les actes se rapportant à la dite fabrication, ou en dépendant, et nécessairement remplir le but qu'elle se propose et qui est indiqué dans la présente charte.

ARTICLE IV.

Le capital de cette corporation est fixé à la somme de Quatre-vingt-huit mille dollars, divisée en huit cent quatre-vingts actions de cent dollars chacune. Les actions ne seront émises qu'après parfait paiement en argent ou en valeurs équivalentes, propriété actuellement reçues en acquisition par la corporation, sauf celle qui fol les certificats transférables sur les livres de la Compagnie seulement. Le Conseil de Direction de cette corporation sera la faculté d'augmenter ledit capital au tout temps, quand le temps à autre, jusqu'à ce qu'il atteigne mais n'excède pas deux cent mille dollars, et émettre des certificats d'actions en conséquence.

ARTICLE V.

Les pouvoirs de cette Corporation seront dévolus à un Conseil de Direction composé de cinq actionnaires, chacun desquels possédera au moins partie d'une maison commerciale possédant au moins dix actions du capital de la corporation ; et l'élection des Directeurs se fera par scrutin au bureau de la corporation. Trois Directeurs formeront un quorum pour l'expédition des affaires. Le Conseil sera élu annuellement le second lundi du mois de janvier, et, si c'est un jour de fête, le jour après, s'il n'est pas férié. Ce Conseil servira une année jusqu'à ce qu'il lui soit donné un successeur installé. L'avis de chaque élection sera publié dans un journal quotidien de cette ville, pendant quinze jours avant l'élection. A toutes les élections, une majorité des votes élira, et tout actionnaire aura droit à un vote individuel ou par procuration par action possédée par ceslui ; mais il ne sera permis à personne de voter avec des actions qui ne seront pas été transférées vingt jours avant le jour de l'élection. Dans le cas où l'élection des Directeurs ne se ferait pas le jour prévu, une nouvelle élection aurait lieu après quinze jours d'avis, ainsi qu'il est pourvu pour l'élection annuelle. Toute vacance au sein du Conseil sera remplie par une élection entre les Directeurs.

ARTICLE VI.

Jusqu'à l'élection annuelle fixée au second lundi du mois de janvier 1885, les messieurs dont les noms suivent composeront le Conseil de Direction de cette corporation : Emile L. Carrière, Henri A. Chaffraix, Alphonse A. Lelong, Gilbert H. Green et Charles Cavaroc, et, durant le terme de ladite Direction, M. Charles Cavaroc sera gérant de la compagnie.

ARTICLE VII.

Le Conseil de Direction, à sa première réunion après l'élection annuelle, nommera un de ses propres membres gérant de la compagnie. Il nommera egalement un secrétaire et trésorier, et une seule personne qui remplira les fonctions des deux offices, et tous les officiers, agents et commis qui il jugera nécessaires. Le Conseil aura le pouvoir de remplir toutes les vacances qui se produiront dans son sein ; de changer, de modifier ou de rappeler tous les réglements, ainsi que l'exigeront les circonstances pour la bonne administration des affaires de la compagnie. Il fixera le traitement du gérant, du secrétaire, du trésorier et des autres employés de la Corporation.

ARTICLE VIII.

Aucun actionnaire ne sera responsable des contracts ou des erreurs de cette corporation pour une somme excédant celle qu'il devra à la compagnie, s'il en doit une.

ARTICLE IX.

Cet acte d'incorporation peut être changé ou modifié, des additions peuvent y être faites ; de même que cette corporation peut être dissoute à une réunion des actionnaires convoquée dans ce but, avec l'assentiment de ceux qui ne possèdent que les trois-quarts (cinq sur quatre) des actions du capital, après un avis préalable de trente jours de ladite convocation, dans un des journaux quotidiens de la ville de la Nouvelle-Orléans.

ARTICLE X.

Lorsque cette corporation sera dissoute par l'expiration de sa charte ou autrement, la liquidation de ses affaires sera confiée à trois commissaires qui tiendront leurs mandats du Conseil de Direction, et qui agiront en cette qualité jusqu'à la parfaite clôture des affaires de la compagnie. En cas de mort ou d'incapacité à servir d'un des commissaires, les autres commissaires pourront agir ; et, en cas de manque d'entente chez eux, ils en auront recours à un arbitre.

Ainsi fait et passé en ma dite ville, la Nouvelle Orléans, le jour, le mois et l'année ci-dessus indiqués en la présence de MM. George C. Andry et George Grima, tous deux citoyens de ville, jugés compétents qui ont apposé ici leurs signatures avec celles des personnes comparues devant moi, après avoir entendu la lecture de tout ce qui précède.

(Signé) EDGAR GRIMA, Notaire.

Une copie exacte de l'original enlissé en mon bureau.

EDGAR GRIMA, notaire.
Nouvelle-Orléans Lne. 24 janvier 1884.

Compagnie d'Assurances "TEUTONIA" DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

Douzième état de situation annuel.

CONFORMÉMENT aux dispositions de sa Charte, la Compagnie publie l'exposé suivant :

PRIMES REÇUES durant l'année expirant le 31 décembre 1883.

Risques d'incendie	$240,034 65	
Risques maritimes	48,109 93	
Risques de rivières	26,973 43	
		$315,118 00

A déduire :

Pertes sur l'incendie payées	$53,402 76	
Pertes sur les mers, payées	18,327 09	
Pertes sur les rivières, payées	13,974 00	
Escomptes et commissions	38,710 84	
Réassurances	38,631 75	
Primes remboursées	13,921 01	
Agences et dépenses	1,584 47	
Taxes et licences	11,585 36	
Dépenses, moins l'intérêt	1,675 32	
Pertes non ajustées	14,250 48	
		206,063 05
		$109,054 95

Réserves pour les risques non échus, 31 décembre 1883....$66,909 95

Dix pour cent intérêt sur le fonds capital et 5 pour cent sur les primes de participation net.....30,145 00

Versement au fonds de réserve.....5,000 00

Réserves pour pertes non ajustées.....7,000 00

$109 054 95

ACTIF.

Comptant en caisse	$45,166 71	
Bons des Etats-Unis	95,850 00	
Bons consolidés de la ville	43,125 00	
Autres bons et actions	19,230 00	
Prêts sur hypothèque	39,799 99	
Bons à primes	13,106 41	
Prêts sur nantissement	111,124 24	
Primes en voie de perception	35,751 53	
Immeubles, 35 rue du Camp	32,750 00	
Meubles de bureau	1,000 00	
		$436,903 88
Capital-actions		$250,000 00
Fonds de réserve		50,000 00
Réserve pour des primes non échues		66,909 95
Intérêt et dividende non payés		1,095 45
Pertes non ajustées et non payées		21,250 48
Intérêt et dividende dû en janvier 1884		17,645 00
		$436,903 88

Ce qui précède est une copie juste et correcte des livres de la Compagnie.

WM. S. SCHMIDT, Président.
F. RICKERT, Vice-Président.
ALBERT B. NOLL, Secrétaire.

Fait et signé sous serment, devant moi, notaire

ANDREW HERO, Jr., Notaire.

Le Bureau des Directeurs, a été réunion qui a eu lieu le 10me jour de janvier 1884, mettant de côté 15% (de cent de $5,000) a déclarer un second intérêt semi-annuel de CINQ pour cent, faisant DIX pour cent par an sur le capital-action, et un dividende de CINQ pour cent aux actionnaires, en outre des QUINZE pour cent de réfaction déjà accordé sur leurs primes de participation pour l'année finissant le 31 décembre 1883, payable comptant sur demande.

DIRECTEURS

H. BUDDIG,	J. H. KELLER,
J. B. CAMOS,	C. H. MILLER,
M. FRANK,	JOHN NELSON,
E. FRANK,	FRANK RODERI
R. FROTSCHER,	J. E. RENGSTORFF
F. FISHER	F. RICKERT,
H. H. GOCREVE,	L. P. BOUQUETTE,
S. GUMBEL,	A. G RICKS.
A. J. GOMILA,	WM. S. SCHMIDT,
GILBERT H. GREEN,	H. SCHULTZE,
S. HYMAN,	LOUIS SCHWARZ,
KLUSU KEIFFER,	X. WEISSEN

17me Etat de Situation Annuel DE LA Compagnie d'Assurances Germania

DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Conformément aux exigences de sa charte, cette compagnie publie l'exposé suivant de ses affaires de l'année finissant le 31 décembre 1884.

Primes sur l'incendie	$121,774 17	
Primes sur les mers	7,055 49	
Primes sur les rivières	4,523 09	
Primes brutes pour l'année 1883	$133,352 75	
A ajouter les risques courant pour l'année 1883	30,212 80	
	$163,565 05	
A ajouter l'intérêt et les profits et pertes	$28,675 63	
Moins les dépenses	10,552 83	18,022 78
Total		$181,587 83
Moins pour les risques non courus	$49,719 05	
Sur les risques maritimes	1,040 01	
Sur les risques de rivières	268 59	
	$51,029 75	
Réassurances, réductions et primes remboursées	45,461 72	
Taxes et assurances	5,017 38	101,499 85
Profits		$80,087 98

Réserve pour les primes non expirées.....$35,430 00
Réserve pour les pertes non ajustées et les pertes en cours de règlement.....10,816 87
Dividende de cinq pour cent payé en juillet 1883.....10,000 00
Dividende de cinq pour cent dû en janvier 1884.....10,000 00
Fonds de réserve.....11,800 00